

**GARDERIE MATERNELLE  
ANNEE SCOLAIRE 2025/2026  
HORS HORAIRES SCOLAIRES**

(Pas de garderie les jours de jeûnes – Par ailleurs, pour les TPS, pas de garderie la semaine du 22/12, du 06/07 et du 13/07)

**Merci de remplir une fiche par enfant**

Je soussigné (e) Monsieur/Madame \_\_\_\_\_

Parent/représentant légal de l'enfant \_\_\_\_\_

Inscrit(e) à l'École Yavné pour l'année scolaire 2025/2026 en classe de \_\_\_\_\_

M'engage par la présente à inscrire ce(tte) dernier(e) à la garderie, les :

**Horaires des permanences**

Lundis, mardis, et jeudis jusqu'à 17H45

Les mercredis courts de 12H00 à 14H00

Les mercredis longs de 12H00 à 17H45

**Les vendredis d'été jusqu'à 15H30 à partir du 17 avril 2025**

Merci de cocher le/les choix correspondant(s) :

4 permanences par semaines soit pour une PAF annuelle de 552 € dont Mercredis «longs»

Par prélèvements mensuels sur 10 mois

4 permanences par semaines soit pour une PAF annuelle de 420 € dont Mercredis « courts »

Par prélèvements mensuels sur 10 mois

3 permanences par semaines soit pour une PAF annuelle de 282 € - les Lundis et/ou Mardis et/ou Mercredis courts et/ou Jeudis

Par prélèvements mensuels sur 10 mois

2 permanences par semaines soit pour une PAF annuelle de 213 € - les Lundis et/ou Mardis et/ou Mercredis courts et/ou Jeudis

Par prélèvements mensuels sur 10 mois

1 permanence par semaines soit pour une PAF annuelle de 144 € - les Lundis et/ou Mardis et/ou Mercredis courts et/ou Jeudis

Par prélèvements mensuels sur 10 mois

La permanence du mercredi long soit pour une PAF annuelle de 417 €

Par prélèvements mensuels de sur 10 mois

Les vendredis d'été soit pour une PAF annuelle de 100 €

Par prélèvements mensuels sur 10 mois

Fait à Marseille, Le \_\_\_\_\_

Signature :